

Initiation à la Médiation avec les Equidés IMAE (38)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier le cheval comme partenaire de médiation
- Identifier les différentes activités mobilisables
- Initier à la conduite d'un projet d'accompagnement adapté en collaboration : enseignant - soignant et/ou accompagnant
- Définir le cadre et la posture thérapeutiques
- Accompagner la conduite d'une activité en toute sécurité (pré, per et post activité)
- Evaluer et réajuster le projet individuel et/ou collectif
- Sensibiliser à la complémentarité professionnelle.

PRÉ-REQUIS

- Avoir une licence fédérale en cours de validité,
- Être professionnels du secteur médico-social et de la santé
- Ou Être Professionnels équestres.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

La formation s'appuie sur un enseignement théorique et pratique :

- Apports de connaissances
- Ateliers de mise en situation
- Analyse de cas concrets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluation continue des acquis au cours de la formation par la formatrice par le biais d'échanges et de questions/réponses.

Attestation de fin de formation.

Évaluation de la satisfaction par un questionnaire.

INTERVENANTES

Lauren CASTAINGT

Experte fédérale Equi Handi
BEES 1

BFE Equi-Handi mental

BFE Equi-Handi moteur et sensoriel

BFE Equi Social

Elisabeth DORIVAL

Équithérapeute, certifiée MAE
Éducatrice spécialisée

Laurence CAUPIN

Experte fédérale Equitation
Éthologique
(BEES 2 et BFE EE 3)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Cheraval & DIVERSITÉ

**Lundi 24, mardi 25 novembre
et vendredi 12 décembre 2025
en présentiel**

**2 jours consécutifs
et 1 journée de retour d'expérience
-> 21 heures de formation**

CONTENU – PROGRAMME DE FORMATION

JOURNEE 1

INITIER A LA CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTE EN COLLABORATION ET IDENTIFIER LE CHEVAL COMME PARTENAIRE DE MEDIATION

- Organisation et cadre réglementaire des activités de MAE
- Complémentarité professionnelle en MAE
- Liens entre éthologie équine et humaine
- Anatomie, physiologie et soins aux équidés

IDENTIFIER LES DIFFERENTES ACTIVITES MOBILISABLES ET DEFINIR LE CADRE ET LA POSTURE THERAPEUTIQUE

- Interactions des équidés
- Enjeux du cadre professionnel et règles de sécurité
- Connaissance de soi pour accompagner l'autre

JOURNEE 2

DEFINIR LE CADRE ET LA POSTURE PROFESSIONNELLE

- Intégration de la MAE dans le parcours d'accompagnement individualisé
- Comportements et organisations sociales des équidés
- Cheval révélateur des modes de fonctionnement humain
- Objectifs d'accompagnement en lien avec les 5 domaines de MAE

ACCOMPAGNER LA CONDUITE D'UNE ACTIVITE EN TOUTE SECURITE ET SE POSITIONNER DURANT LES SEANCES DE MAE EN COMPLEMENTARITE PROFESSIONNELLE

- Activités équestres mobilisables en MAE
- Manipulation et préparation d'un équidé (attitudes, matériel, ...)
- Règles de sécurité

JOURNEE 3

SENSIBILISER A LA COMPLEMENTARITE PROFESSIONNELLE

Adaptation de sa posture professionnelle

- Participation aux activités de MAE

EVALUER ET REAJUSTER LE PROJET INDIVIDUEL ET/OU COLLECTIF ET CONSTRUIRE UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTE EN COLLABORATION

- Enjeux de l'intégration des équidés dans les parcours d'accompagnement individualisés
- Evaluation et analyse des projets de MAE



LES + DE LA FORMATION

Matériel, cavalerie et infrastructures adaptés

Formation de proximité organisés en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Intervenants experts.

Chevaux mis à disposition.



TARIF & FINANCEMENT

756 € net de taxe pour les 3 journées de formation (Hors frais d'hébergement et de restauration). Demande d'acompte de 50 euros à l'inscription (déduit de la 1^{ère} facture ou recrédité selon le financement).

Financements possibles auprès de Fonds de la Formation Professionnelle :



VIVEA : Pour les dirigeants et conjoints collaborateurs, 756 euros (100% pris en charge dans la limite des 3000 € de fonds disponibles par personne par année civile).

<https://extranet.vivea.fr/hapi/#/connexion>

OCAPIAT : Pour les salariés, 756 euros (prise en charge à hauteur de 50% des frais de formation soit 378 euros, soit un reste à charge de 378 € pour l'employeur). **Demande de prise en charge à déposer AVANT le début de la formation sur votre espace OCAPIAT.**

<https://monespace.ocapiat.fr/#>



AGEFICE/ FIFPL : Pour les indépendants, 756 euros, possibilités de financement selon votre Contribution Formation Professionnelle. **Demande de prise en charge à transmettre à AGEFICE 15 jours avant le début de la formation et 10 jours pour le FIFPL.**

<https://fifplonline-odf.fifpl.fr/login> <https://communication-agefice.fr/>

Autres financements dont autres OPCO : envoyer une demande à formation.ara@cre.fe.com

HANDICAP

Besoin d'un aménagement ?

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet : www.centredeformation-creara.com

S'INSCRIRE

Inscription obligatoire en ligne en complétant le formulaire suivant : **S'INSCRIRE**

Une convocation sera envoyée par mail dès validations du dossier et du financement.
Signature d'une convention de formation.
Délai d'inscription : 7 jours avant le début de la formation



DATES DE LA FORMATION

Lundi 24 novembre 2025

Mardi 25 novembre 2025

Vendredi 12 décembre 2025

9h à 12h30 – 13h30 à 17h00

LIEUX (quelques mètres séparent les 2 sites, permettant de vous rendre à pied au centre équestre)

Matin au Lycée Bellevue, 4 Rue des Récollets, 38160 Saint-Marcellin

Après-midi au Centre Equestre des 4 fers, 7 Chemin communal, Chem. de Joug, 38160 Saint-Marcellin

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 8

Maximum : 16

RESTAURATION

Possibilité de commander un repas au restaurant scolaire (9 euros) le midi ou apporter votre panier repas.



CONTACTS

Centre de Formation du CRE ARA
Maison Régionale des Sports
68 avenue Tony Garnier
69304 Lyon cedex 07
www.centredeformation-creara.com



Corinne BARES Tél. : 06.29.96.06.06

Marylin VALADE Tél. : 07.66.38.35.15

Mail : formation.ara@cre.ffe.com

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.